

Séance du mardi 27 janvier 2015

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 21/01/2015

Présents : 14

L'an deux mille quinze et le vingt sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ,

Votants: 15

Secrétaire de séance:

Présents : Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Michel LEHOURS, Françoise MARRONCLE

Représentés: Marie Lyse DUNION

Absents:

Objet: Travaux salle des fêtes - Attribution du marché - 2015_001

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 11 lots séparés lancée le 13 novembre 2014 pour les travaux d'extension et de réhabilitation de la salle des fêtes communale.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le vendredi 12 décembre pour l'ouverture des enveloppes et le vendredi 23 janvier 2015 pour la proposition d'attribution après analyse de l'ensemble des 43 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 50 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 – Gros Œuvre : Entreprise BLANC 15200 MAURIAC pour un montant de 42 339.44 € HT.

- Pour le lot n°02 – Charpente / Menuiseries bois : Entreprise SARL SERRE Cyrille 15310 SAINT CERNIN pour un montant de 44 194.50€ HT
+ option 1 : 2 450 € HT et option 3 : 2 975 € HT

- Pour le lot n°03 – Couverture / Ardoises / Zinguerie : Entreprise SACAN 15130 ARPAJON SUR CERE pour un montant de 15 191.41 € HT

- Pour le lot n°04 – Menuiserie Aluminium / Vitrierie : Entreprise ALU CONSTRUCTION 15130 ARPAJON SUR CERE pour un montant de 6 380 € HT

- Pour le lot n°05 – Cloisons / Plafonds / Isolation / Peintures : Entreprise CANCE 15000 AURILLAC pour un montant de 39 915.39 € HT
+ option : 2 129.90 € HT

- Pour le lot n°06 – Carrelage / Faïence : l'Entreprise SUD CARRELAGE 15130 YTRAC pour un montant de 7 658.90 € HT
- Pour le lot n°07 – Revêtements de sols synthétiques / Ponçage parquet : Entreprise VIADUC MOQUETTE 15000 AURILLAC pour un montant de 6 221.65 € HT
- Pour le lot n°08 – Serrurerie : Entreprise C2M 15300 MAURS pour un montant de 4 289.41 € HT
- Pour le lot n°09 – Plomberie / Sanitaire / Ventilation : Entreprise LAVERGNE 15200 MAURIAC pour un montant de 18 389.73 € HT
- Pour le lot n°10 – Electricité / Courants forts / Courants faibles / Chauffage électrique : l'Entreprise JSE 15000 AURILLAC pour un montant de 37 302.21 € HT
- Pour le lot n°11 – Equipement et ventilation office : Entreprise EQUIP FROID pour un montant de 15 885.00 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 11 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les 11 lots de l'appel d'offres relatif à la réalisation des travaux d'extension et de réhabilitation de la salle des fêtes communale suivant les conclusions de la Commission d'appel d'offres.

Le Maire,
A. DUJOLS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 28.01.2015
et publication ou notification du 02.02.2015

